



AVIS

Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions en vue de l'exécution des règlements des Communautés européennes relatifs à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable

19 septembre 2013

Demandeur	Ministre Brigitte Grouwels
Demande reçue le	9 juin 2013
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire - Mobilité
Demande traitée le	27 août 2013
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	19 septembre 2013
Remarque	Prolongation du délai accordée

Préambule

Le présent projet d'ordonnance porte assentiment à l'accord de coopération du 8 octobre 2010 entre l'Etat fédéral et les Régions. Cet accord a pour objectifs d'une part, d'utiliser les fonds qui subsistent suite à la dissolution de l'Office régulateur de la Navigation intérieure et d'autre part de promouvoir la navigation intérieure.

Avis

Le Conseil formule un **avis favorable** concernant ce projet d'ordonnance.

*
* *